

Décision

Générale

colonial

Décision n° 604 07/06/1950

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date de publication
7 juin 1950

Date du numéro
30 juin 1950

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : Art. 1er. — Mme Thomas, dame emplorée contractuelle, assimilée à la 2e catégorie, est classée à la 1er catégorie pour compter du 1er juin 1950 », Lire à: Art. 1er — Mme Thomas, dame employée contractuelle, assimilée à la 2e catégorie, est classée à la 1er catégorie pour compter du 1er mai 1950: ». (Le Reste sans changement.)